

## Séance du jeudi 10 Février 2022

**Le dix février deux mille-vingt -deux à dix-huit heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Hippolyte du Fort légalement convoqués se sont réunis dans la salle de leur séance sous la présidence de Mr Bruno OLIVIERI, Maire.**

Étaient présents : Hélène MEUNIER, Joseph TARQUINI, Daniel GAUTHIER, Florence ROUX, Marie Andrée DRACS, , Stéphan BERTO , Guy GARCIN, Arnaud GUIGON, Marie-Aude BONNEL François PEREZ, Viviane FESQUET LEBEAU, Bérangère STEMPFELET, Liliane CAMPLAN, Camille SOUVANT, Laurent VIGOUROUX, Gérard SALTET, Claude FERRAULT, Cyril MOH, Sylvie CRÉGUT.

Absents excusés : Joel COURTES donne procuration à Stéphan Berto, Elise LAURENT donne procuration à Bruno Olivieri, Lydie CALAFAT donne procuration à Bérangère Stempfelet , Réjane BARON donne procuration à Laurent Vigouroux, Odon ABBAL donne procuration Sylvie Crégut, Laetitia GIBERGUES donne procuration à Sylvie Crégut

Absent : Michel BESSET

Le quorum étant atteint, l'assemblée délibérante peut délibérer. Le secrétaire de séance a été désigné au sein de l'assemblée conformément à l'article L2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales en la personne de José Tarquini.

Mr le Maire prend la parole à 18h00.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2021 n'appelant aucune observation, il est voté l'unanimité.

### **1 – Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Maire souligne que la situation financière est satisfaisante, l'endettement décroît, et nous avons la possibilité d'emprunter. La rigueur sur les dépenses de fonctionnement doit continuer. Nous constatons une baisse soutenue des dotations de l'état.

Pour les recettes fiscales la diminution de la taxe d'aménagement est compensée par une dynamique et les projets d'aménagement.

Il proposera de maintenir la fiscalité à son taux actuel.

Cyril Moh demande dans quels domaines ont diminué les dotations de l'état.

Bruno Olivieri répond qu'à ce jour tous les détails ne sont pas encore connus et qu'il s'agit de dotations globalisées. Les détails, s'ils sont connus à cette date, seront donnés en commission finances.

Cyril Moh demande où en sont les négociations pour la révision du taux de prêt. Bruno Olivieri confirme que les rendez vous sont planifiés avec les organismes.

Marie Andrée DRAC demande s'il existe un moyen d'action pour inciter les propriétaires de locaux commerciaux à les remettre à la location.

Bruno Olivieri demandera à la commission ad' hoc de mener une réflexion.

Sylvie Crégut signale que ce dispositif ne doit pas être pérenne et qu'un accompagnement des propriétaires doit être mis en place.

### **2. Engagement 25% Investissement 2021 sur 2022**

M le Maire présente les tableaux pour délibérer sur l'engagement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette et des restes à réaliser :

Budget	Crédits Ouverts 2021 (+)	Annuités d'Emprunts (-)	RAR (-)	Total (=)	25%
Général	2 484 944	443 718	763 043	1 278 183	<b>319 545</b>
Eau	438 437	2 889	243 597	191 951	<b>47 987</b>
Assainissement	850 685	35 712	326 647	488 326	<b>122 081</b>

La répartition se fera sur les chapitres comme suit :

#### Budget Général

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisation incorporelles	19 545
21	Immobilisation corporelles	150 000
23	Immobilisation en cours	150 000

#### Budget Eau

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisation incorporelles	7 987
21	Immobilisation corporelles	40 000

#### Budget Assainissement

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisation incorporelles	12 081
21	Immobilisation corporelles	110 000

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

### 3. Demande subvention DETR salle des fêtes/culturelle

Bruno Oliviéri explique que pour pouvoir envisager une DETR en 2022, il convient de mettre à jour la demande en prenant en compte les modifications demandées.

Sylvie Crégut rappelle que le budget initial de 90000€ avoisine maintenant 160000€. Elle s'inquiète du surcout que pourrait engendrer, en cas d'appels d'offre infructueux, le marché négocié.

Bruno Oliviéri explique que ce dossier s'inscrit dans le respect formel de la réglementation. Il est actuellement, à la vue de la conjoncture, pour les entreprises de planifier des coûts.

Si les coûts venaient à augmenter de façon importante, nous retournerons vers les financeurs et espérer un geste solidaire. Le budget est un acte prévisionnel, il est impossible à ce jour d'estimer ces coûts.

Sylvie Crégut demande s'il est opportun de continuer ce projet alors qu'un projet de salle de conférence est envisagé.

Hélène Meunier répond que ce projet est fortement attendu par les Cigalois et que ne rien faire n'est pas une solution

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

#### **4. Requalification place du plan**

La demande de PÉTR est fléchée petite ville de demain. Ce projet a été lancé en 2018, avec une phase de concertation et de communication, dont une réunion publique en 2021.

Un travail complémentaire a été demandé au bureau d'étude afin de satisfaire au mieux les demandes des riverains. Ces demandes concernant les poubelles, les toilettes publiques, les platanes et les accès.

Sylvie Crégut demande pourquoi il n'y a pas dans le prévisionnel des financements du département du Gard et de la région.

Bruno Olivieri rappelle que le département n'intervient que tous les 2 ans et a travers le contrat territorial.

Pour la région une demande de financement sera rajoutée à cette délibération.

Hélène Meunier explique que les riverains apprécient la prise en compte de leurs doléances et qu'il faut maintenir ce dialogue de qualité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

#### **5. Marché restauration scolaire**

Marie Aude Bonnel explique que le marché actuel arrive à son terme en juillet 2022. Il convient de relancer un marché

Sylvie Crégut demande si le COPIL sera associé à cette réflexion

Marie Aude Bonnel confirme que ce sera le cas

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

#### **6. Maitrise d'œuvre pour le projet Ecole maternelle**

Stéphan Berto explique que le choix de la commune est de mettre en œuvre le scénario 4, qui apportera le plus haut niveau de protection thermique. Toutefois ceci nécessitera de déplacer l'école dans un autre lieu. Des discussions sont actuellement en cours avec le CROP.

Viviane Fesquet-Lebeau demande s'il est envisagé une fermeture de classe.

Stéphan Berto explique qu'un courrier a été adressé à l'académie afin de demander un maintien de cette classe à la vue des investissements importants engagés et les difficultés engendrées par le déménagement des classes pour l'année scolaire 2022.

Sylvie Crégut demande comment se décompose le budget. Les travaux du CROP et si la désimperméabilisation de la cour est prévue dans ce budget.

Bruno Olivieri rappelle que la collectivité ne peut en aucun cas financer des travaux dans un bâtiment privé.

Pour la cour, un bureau d'étude va relancer et chiffrer ces dépenses afin de répondre à un appel à projet de la région. Ces travaux ne pourront se faire que sur le prochain exercice budgétaire.

Sylvie Crégut demande le délai des travaux.

Bruno Olivieri explique que les délais sont fixés par la consultation pour la maitrise d'œuvre, l'écriture de la consultation. Les travaux devraient durer sur l'année scolaire.

Sylvie Crégut s'inquiète du délai de réponse des bâtiments de France.

Bruno Olivieri signale que cet avis est consultatif et que la collectivité maitrise complètement les procédures

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

### **7. Avenant convention des autorisations d'urbanisme**

Il convient de valider un amendement permettant l'instruction des autorisations d'urbanisme par voie dématérialisée

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

### **8. Remplacement membre CCAS**

Elise Laurent ne souhaitant plus faire partie du CCAS du fait de ses obligations professionnelles, il est proposé au conseil de valider la candidature de Viviane Fesquet-Lebeau.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

### **9. Compte rendu CAO**

8 lots étant infructueux, la CAO décide de relancer une consultation